

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

Commune : **OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE**  
 Nom de la liste : **AVENIR**  
 Personne de contact de la liste : **Jeanne-Marie Oleffe**  
 Adresse : **33, avenue des Combattants - 1340 Ottignies**  
 Téléphone : **010/41 98 14**  
 Email : **jeannemarie.oleffe@gmail.com**  
 Site internet :

Question	Oui/Non	Réponse - commentaire
<b>1. ACCÈS AU LOGEMENT</b>		
1.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?		Nous avons déjà un règlement communal qui prévoit une ristourne de 25% des loyers payés pendant au maximum 6 ans pour les jeunes ménages des appartements à loyers modérés de la Ville, à condition qu'ils s'installent (achat ou construction) sur le territoire de la Ville.
1.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?		Nous sommes favorables à l'acquisition de maisons de sociétés de logement public mais regrettons qu'elles puissent aussi facilement être remises en vente sur le marché privé, au seul profit du propriétaire.
1.3. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>propriété</u> d'autres types de ménages ? (à préciser)		Nous avons dans notre programme la volonté d'encourager la création de formules plus solidaires tels un Community Land trust ou la société foncière d'habitat et humanisme (France), ceci pour tout type de ménage.
1.4. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la <u>location</u> des jeunes ménages ? Si oui, lesquelles ?		Nous mettrons en priorité dans le plan communal du logement les projets qui vont dans ce sens. Nous l'avons fait dans le dernier plan pour les étudiants. La Ville octroie des garanties locatives pour les ménages à revenus moyens, nous comptons bien continuer.

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

<p>1.5. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location des ménages à faibles revenus ? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>A OLLN, nous disposons de plus de 11% de logements publics, principalement pour ménages à faibles revenus, répondant ainsi déjà aux critères régionaux. Ceci nous handicape dans la demande de subsides pour en construire d'autres. Or nous souhaitons que des logements sociaux puissent continuer à se construire, proportionnellement au rythme de la construction privée qui est galopante. C'est indispensable pour conserver ce %.</p> <p>Le CPAS octroie des garanties locatives remboursables, des aides au premier loyer et des primes à l'installation.</p> <p>Il octroie aussi des aides-loyer après enquête sociale.</p>
<p>1.6. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la location d'autres types de ménages ? (à préciser)</p>		<p>Nous destinerons les 16 logements en cours de construction à la Mégisserie à des ménages (appartements) et des jeunes (studios) à revenus moyens en faisant donc attention à la mixité intergénérationnelle et destinons 4 logements à des jeunes handicapés mentaux légers, encadrés.</p>
<p>1.7. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'habitat groupé/solidaire ? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>Nous sommes favorables à ce type d'habitat et modifierons le schéma de structure pour en favoriser l'implantation.</p> <p>Nous encourageons l'habitat kangourou en mettant dès à présent un logement du CPAS pour une personne ou un couple de personnes âgées en lien avec une maison pour une famille, dans le cadre d'une charte « kangourou ». Si l'expérience est concluante, nous continuerons. Il faudra, là aussi, réviser le schéma de structure pour encourager la solidarité intergénérationnelle.</p>
<p>1.8. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'auto-construction légère ? Si oui, lesquelles ?</p>	<p>OUI</p>	<p>En révisant le schéma de structure et le règlement d'urbanisme, actuellement en chantiers.</p>
<p><b>2. LOGEMENTS PUBLICS - LOGEMENTS SOCIAUX</b></p>		
<p>2.1. Pensez-vous que le nombre de</p>		

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

logements sociaux et de logements publics est suffisant dans votre commune ?		Voir 1.5
2.2. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements publics à loyers modérés ? Si oui, lesquelles ?		Nous encourageons les 2 sociétés de logements publics à le faire en les intégrant en bonne place dans le plan communal du logement. Nous imposons des terrains disponibles pour ce faire, lors des permis de lotir.
2.3. Comptez-vous prendre des mesures pour augmenter le nombre de logements dont le loyer est proportionnel aux revenus des locataires ? Si oui, lesquelles ?		Idem 2.2
2.4. Prévoyez-vous d'autres mesures pour favoriser le logement public ? Si oui, lesquelles ?		Nous sommes favorables à une politique foncière d'acquisition (que nous avons déjà entamée dans le centre et à l'ancienne gendarmerie). Si nos moyens nous le permettent, nous créerons une Régie foncière autonome.
2.5. Comptez-vous atteindre le quota de 10% de logements publics imposé par la Région wallonne ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?		Voir 1.5
2.6. Comment comptez-vous tenir compte de la mobilité pour favoriser l'accès au logement ?		OLLN dispose de 4 gares, 9 lignes de bus, Cambio, zencar, point vélo. Nous estimons qu'il faut favoriser l'habitat à proximité de ces accès aux transports en commun et développer les noyaux d'habitat dans ces zones.
<b>3. INFORMATION ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE</b>		
3.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'information du citoyen en matière de logement ? Si oui,		Nous avons déjà mis en place un guichet du logement à la Ville et le CPAS a renforcé son service logement/énergie. Ce service logement/énergie (3 personnes) a été formé pour donner des consignes pratiques d'économies d'énergie et fournit du matériel pour les

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

lesquelles ?		mettre en œuvre (lampes économiques, thermostats, électroménager A+, petite isolation, ... ). Il se rend dans les foyers pour analyser les situations. Nous allons l'ouvrir à tous les citoyens notamment par des séances d'information collectives, ouvertes à tous.
3.2. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la démocratie participative en matière de logement ? Si oui, lesquelles ?		
<b>4. GESTION FONCIÈRE ET PUBLIQUE</b>		
4.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser la gestion par la commune de logements et terrains ? Si oui, lesquelles ?		Nous comptons participer activement et financièrement au projet Community Land Trust. Par contre, nous déplorons que la Région wallonne oblige à remettre aux sociétés de logement publics les logements à loyers modérés réalisés par la Ville. Cela n'encourage pas l'initiative communale !
4.2. Comptez-vous créer ou développer une régie foncière communale ? Si oui, comment ?	OUI	Voir 2.4. Pour la mettre sur pied, il faudra adopter un règlement qui définira son statut et lui fournir le capital nécessaire pour être opérationnelle.
<b>5. LOGEMENTS INOCCUPÉS</b>		
5.1. Comptez-vous mettre en place des mesures concernant les logements inoccupés ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?		Nous avons déjà instauré le règlement communal qui instaure une taxe sur les logements inoccupés qui donne de bons résultats. Il y en a donc très peu, surtout dans une zone à si forte pression foncière. Nous continuerons en ce sens.
<b>6. PERSONNES EN MANQUE D'AUTONOMIE</b>		
6.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des personnes âgées en perte d'autonomie,		Voir 1.6 Lors de constructions de ce type, nous négocions avec les promoteurs immobiliers pour qu'un pourcentage raisonnable, entre 5 et 10 % de logements,

## Accès au logement : Questions aux listes candidates aux élections communales

<p>et/ou des personnes à mobilité réduite et/ou des personnes atteintes de handicap mental ? Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?</p>		<p>puisse être accessible à ces personnes.</p>
<b>7. CPAS</b>		
<p>7.1. Comptez-vous mettre en place des mesures pour favoriser l'accès au logement des usagers du CPAS ? Si oui, lesquelles ?</p>		<p>Nous songeons à créer une AIS locale et collaborons avec l'AIS provinciale pour initier des projets originaux (co-logement notamment). Suite à l'expérience d'abri de nuit lors des grands froids, nous comptons continuer en ce sens et mettre sur pied, en partenariat avec les acteurs de terrain, un centre d'accueil permanent. Nous disposons de 8 logements d'insertion dont 2 pour étudiants et aménagerons 3 studios pour jeunes au centre d'Ottignies. Nous disposons aussi de 2 logements d'urgence dans le cadre du Dispositif d'Urgence Sociale.</p>
<b>8. COMMENTAIRES ET REMARQUES</b>		
<p>8.1. Si vous souhaitez compléter les informations ci-dessus, merci de le faire dans la case ci-joint.</p>		<p>Sur le territoire de la Ville, la pression foncière est vraiment excessive. Nous mettrons en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer une indispensable mixité sociale. Nous pourrions y parvenir en intervenant de multiples façons, en partenariat tant avec les associations qu'avec les promoteurs et les société publiques de logement. Il n'y a pas une seule bonne formule mais de nombreuses initiatives possibles.</p>